



Stop à la marche forcée vers la réalisation d'une concession autoroutière entre Saint Rémy-sur-Avre et Allaines

En décembre 2014 et janvier-février 2015 a eu lieu une concertation sur « les hypothèses de tracés » du projet de mise en concession autoroutière d'un itinéraire entre Saint Rémy-sur-Avre et Allaines en contournant Dreux et Chartres. Pour l'UFC-Que Choisir, cette concertation n'avait pas lieu d'être.

L'UFC-Que Choisir 28 milite depuis très longtemps pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans et pour le passage à 2x2 voies de la route RN 154 existante dans sa traversée du département.

Selon elle, le projet de création d'une autoroute avec mise en concession, à côté ou en réutilisant des tracés déjà payés par le contribuable sur les RN 12 et 154 dans la traversée de l'Eure & Loir, n'aurait plus lieu d'être évoqué si les conditions suivantes avaient été remplies :

- 1) Si le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, qui prévoyait le financement de la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans, avait été appliqué dans son intégralité : mais en 2005 l'Etat a renié sa signature.
- 2) Si les enseignements de l'ouverture de l'A 19 (Arthenay-Sens), qui n'a jamais atteint ses objectifs de trafic, avaient été tirés.
- 3) Si les orientations du Schéma National des Infrastructures et des Transports (SNIT) de 2011 avaient été respectées : « Optimiser le système de transport existant et limiter la création de nouvelles infrastructures, améliorer les performances du système de transport dans la desserte des populations, améliorer les performances énergétiques (limiter les émissions de gaz à effet de serre, limiter la dépendance aux hydrocarbures), réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transports ».
- 4) Si les propositions des associations et les conclusions de la commission de débat public en 2010-2011 avaient été suivies d'effets.

- **Les revendications principales des associations** : OUI à l'aménagement de la RN 154 en 2x2 voies, NON à la destruction de quatre vallées et de la biodiversité, NON à la destruction des territoires agricoles, NON à l'autoroute A 154 Nonancourt-Allaines, OUI à la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans et aux études pour la réouverture de Dreux-Chartres. Ces demandes associaient développement économique et préservation de l'environnement.

- **La commission de débat public** avait « recommandé avec force que le maître d'ouvrage ne ferme la porte à aucune solution d'aménagement ou de financement avant qu'elle n'ait été sérieusement explorée. »

La promesse du Maître d'Ouvrage d'étudier le projet alternatif du collectif d'associations sur le Drouais s'avérera impossible. A noter que le débat public ne portait que sur la RN 154, l'aménagement de la RN 12 a été introduit postérieurement.

- 5) Si les conclusions de la **commission MOBILITE 21** (juin 2014) avaient été respectées : en tenant compte de la raréfaction des crédits et des besoins réels, elle avait classé le projet d'autoroute A 154 dans ceux qui n'étaient à réaliser qu'en dernier, entre 2030 et 2050.

La reprise à marche forcée de ce projet : elle résulte d'une délégation des « grands élus locaux » : des conseillers généraux, des maires accompagnés du Président de la région Centre, auprès du ministre chargé des transports Frédéric Cuvillier. Tous les membres de la délégation ont affirmé à tort que « la mise en concession ne soulève pas de problèmes d'acceptabilité au niveau local ».

Le projet « MOB 28 » : l'UFC-Que Choisir 28 soutient, en s'efforçant de le perfectionner, le projet alternatif « MOB 28 » élaboré par un groupe d'associations, qui reprend nos demandes de mise à 2x2 voies avec réutilisation de l'existant. Ce projet a été présenté, aux fins d'évaluation des coûts, au secrétaire général de la préfecture de Région et au sous-préfet de Dreux, qui se sont engagés à ce que l'évaluation en soit faite.

Avec les associations membres de la Fédération Environnement Eure & Loir (FEEL) et d'autres associations amies, nous utilisons toutes les pistes pour faire connaître nos arguments et propositions. Ainsi en décembre une délégation a été reçue par un conseiller auprès de la ministre Ségolène Royal, et lors de la récente visite du Premier ministre à Chartres une délégation a rencontré un de ses conseillers.

En savoir +

Nous continuerons notre mobilisation aux côtés des autres associations qui veulent faire échouer le projet de concession autoroutière.

■ Gérard BRETEAUX